Communauté de Communes
Les Portes de l'Ile de France

BONNE Année

Le petit journal

Bennecourt
Blaru
Boissy-Mauvoisin
Bonnières-sur-Seine
Bréval
Chaufour-lès-Bonnières
Cravent
Freneuse
Gommecourt
Limetz-Villez
Lommoye
Ménerville
Moisson
Neauphlette
Notre-Dame-de-la-Mer
Saint-Illiers-le-Bois
Saint-Illiers-la-Ville
La Villeneuve-en-Chevrie

Décembre 2020
N° 5

« A la mémoire de Nelly,
une collègue, une amie »
(1971-2020)

Sommaire

P3 / L'Édito du Président

P4-5 / Trombinoscope de la CCPIF

P6-7 /Assainissement

P8-9 / Les parkings

P10-11 / Plan climat et la déchetterie

P12 / La collecte de vos déchets

P13 / Des diagnostics énergétiques
Étude commerciale

P14 / Initiative Seine Yvelines
La Maison France Service

Sommaire

P15 / Randonnées pédestres et cyclables
La Seine à vélo

P16 / Des ateliers numériques...
Les aides à domicile

P17 / MARPA Bréval et MAPA Freneuse

P18 / Terrains de tennis couverts
Pour vos loisirs...

P19 / Les autres activités...
Du nouveau dans vos Mairies

L'Édito du Président

Ces fêtes de fin d'année, comme l'année qui vient de s'écouler, ont pour beaucoup un goût amer. Ce qui n'aurait dû être qu'un scénario de film hollywoodien est malheureusement devenu une réalité.

Nous faisons face à une crise sanitaire sans précédent dans l'époque moderne qui s'est doublée d'une crise économique majeure. Certains sont inquiets pour la santé de leurs proches, d'autres pour la situation économique de leur entreprise. J'ai naturellement une pensée particulière pour toutes les victimes du coronavirus, qui touche essentiellement nos ainés. Je pense également aux petits commerçants et aux restaurateurs qui paient un tribut économique particulièrement lourd. Car la lutte contre la COVID19, à travers le confinement et les gestes de distanciation sociales, a en effet mis un coup de frein à l'économie.

Nombreuses sont les entreprises qui vacillent. Et dans cette tempête je pense que les collectivités se doivent d'être des phares. Elles se doivent de soutenir l'économie à travers leurs projets, à travers leurs investissements, à travers leur soutien au tissu économique local. Le confinement a stoppé un certain nombre de projets communautaires, les mesures sanitaires ont compliqué, voire fait annuler, les réunions et les rencontres physiques. La collectivité a dû se réinventer dans son organisation et son mode de fonctionnement à l'image de l'ensemble de la société. Elle a dû anticiper une baisse de ses recettes et construire un budget intégrant cela. Mais ce qui est aujourd'hui certain c'est que les projets de notre intercommunalité, tous nos projets, seront bel et bien réalisés. En 2021, la Communauté de Communes des Portes de l'Ile de France continuera à être un moteur économique du territoire !

En 2021 commenceront notamment : les travaux de réhabilitation des parcs de stationnements existants en bord de Seine à Bonnières, les travaux de réhabilitation du siège social de la Communauté de Communes, les travaux de transformation de la perception de Bonnières sur Seine en Maison France Service, les travaux de construction des terrains de tennis couverts à Bonnières et Bréval, le lancement des études commerciales, du Plan Climat, du Schéma directeur d'assainissement sur 10 communes du territoire qui permettra de percevoir des subventions auprès de l'Agence de l'Eau pour les travaux liés à l'assainissement. Nous travaillons également à construire une nouvelle déchetterie à Freneuse, plus moderne, qui remplacera celle existante. En 2021 nous lancerons également une réhabilitation des voiries intercommunales, nous achèverons les travaux d'extension du réseau d'assainissement de Bennecourt, nous lancerons les études pour construire une maison de santé pour laquelle un projet est d'ores et déjà en train d'être porté par un groupe de professionnels de santé.

Comme vous pouvez le voir, la Communauté de Communes des Portes de l'Ile de France ne s'arrête pas, elle avance. Elle avance grâce à ses élus, grâce à ses communes, grâces à ses agents, grâce à ses entreprises et ses forces vives, grâce à ses partenaires institutionnels. Je peux vous assurer que notre intercommunalité engagera en 2021 toutes ses forces pour promouvoir son territoire et pour que nous surmontions cette crise tous ensemble.

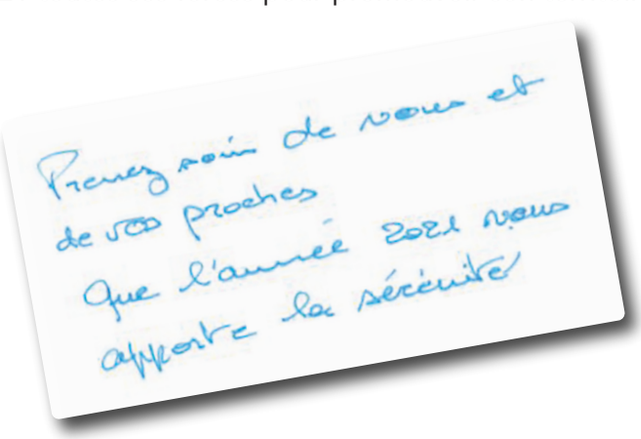

M. Alain PEZZALI
Maire de La Villeneuve en Chevrie
Président de la CCPIF

Trombinoscope : Les Maires

Président de la CCPIF

Alain PEZZALI
Maire de La Villeneuve en Chevrie

Didier DUMONT
Maire de Bennecourt

Joëlle ROLLIN
Maire de Blaru

Alain GAGNE
Maire de Boissy-Mauvoisin

Jean-Marc POMMIER
Maire de Bonnières-sur-Seine

Thierry NAVELLO
Maire de Bréval

Patrice PREAUX
Maire de Chaufour-lès-Bonnières

Jacky JOUBERT
Maire de Cravent

Ghislaine HAUETER
Maire de Freneuse

Gérard SOLARO
Maire de Gommecourt

Michel OBRY
Maire de Limetz-Villez

Antoinette SAULE
Maire de Lommoye

Sylvain THURET
Maire de Ménerville

Cécile DEBON
Maire de Moisson

Jean-Luc KOKELKA
Maire de Neauphlette

Arlette HUAN
Maire de Notre-Dame-de-la-Mer

Christine NOËL
Maire de Saint Illiers-le-Bois

Jean-Louis FOURNIER
Maire de Saint Illiers-la-Ville

et les Délégués

Jocelyne MANN
Bennecourt

Thierry LAMY
Bennecourt

Gaëlle AUFFRET
Bonnières-sur-Seine

Jean-Luc COQUEREL
Bonnières-sur-Seine

Catherine DAUPLEY
Bonnières-sur-Seine

Hubert REGNAULT
Bonnières-sur-Seine

Annie CAILLABET
Bonnières-sur-Seine

Cyril SAMSON
Bonnières-sur-Seine

Maryse MAUGUIN
Bréval

Jean-Pierre SIMENEL
Bréval

Alain PARMENTIER
Freneuse

Myriam TLEMSANI
Freneuse

Nicolas DUVAL
Freneuse

Florence DUFOIX
Freneuse

Adrien LESSEC
Freneuse

Corinne MANGEL
Freneuse

Patricia GOSSELIN
Limetz-Villez

Philippe GREAUME
Limetz-Villez

Les nouveaux contrôles d'assainissements

L'administré réalise sa demande sur la plate-forme de VEOLIA au numéro suivant : 01 34 92 88 68. Suite à la demande de contrôle des installations intérieures d'assainissement du bien, la société VEOLIA en charge de l'assainissement sur le territoire de la CCPIF vous enverra un technicien 48 à 72 heures après la prise de rendez-vous.

Le coût de votre prestation varie selon votre demande et vos besoins :

- Les prestations sont à la charge du propriétaire du bien.

- Le rapport est rédigé par VEOLIA et remis à la communauté de communes Les portes de l'Ile-de-France.

	Assainissement collectif visite	Assainissement collectif contre visite	Assainissement non collectif visite	Assainissement non collectif contre visite	Assainissement non collectif neuf
Chèque	180,00 € TTC A l'ordre de « Régie Recettes Assainissement Collectif CCPIF »	129,60 € TTC A l'ordre de « Régie Recettes Assainissement Collectif CCPIF »	145,00 € TTC A l'ordre de « Régie Recettes SPANC CCPIF »	80,00 € TTC A l'ordre de « Régie Recettes SPANC CCPIF »	225,00 € TTC A l'ordre de « Régie Recettes SPANC CCPIF »
CB	180.00 € TTC	129,60 € TTC	145.00 € TTC	80,00 € TTC	225,00 € TTC

Lorsque les rapports arrivent

- Les administrés peuvent venir récupérer leurs rapports dans les locaux de la CCPIF.

- Le rapport du contrôle sera transmis par la CCPIF à la réception du règlement par chèque ou CB.

Depuis le 1er octobre 2020, M. Geoffrey LEMAÎTRE a rejoint le personnel de la CCPIF. Il vous communiquera vos contrôles de conformité d'assainissement...

g.lemaitre@ccpif.fr

Tél. : 01 30 93 16 72

Nous lui souhaitons la bienvenue !!!

Quelques règles à rappeler

Le contexte sanitaire que traverse notre pays nous fait changer nos habitudes. Lingettes désinfectantes, masques sont devenus un rituel de notre quotidien.

Pourquoi il ne faut pas jeter les lingettes et les masques dans le réseau d'assainissement ou sur la voie publique ?

Il ne faut que quelques heures à vos eaux usées pour parvenir à la station d'épuration. A contrario, ces matériaux se décomposent très lentement ; elles arrivent donc à la station en quasi parfait état.

Leur accumulation entraîne des perturbations du réseau :

• Augmentation des fréquences d'interventions sur le matériel (Entretien – Réparation)

• Remplacement prématuré du matériel (pompe, dégrilleur)

• Mise en place d'une surveillance accrue de ces installations (réseau – curage)

• Risque de débordement des réseaux d'assainissement (atteinte à la salubrité publique, pollution)

Au final, toutes ces interventions supplémentaires sont plus que dommageables car elles augmentent le coût de l'assainissement et donc de votre facture d'eau.

Extension du réseau d'assainissement

La Communauté de Communes a entrepris depuis octobre les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif depuis Bennecourt jusqu'au hameau de Tripleval. Ces travaux sont en cours de réalisation et s'achèveront d'ici la fin du 1er semestre 2021.

Avancement des travaux / observations

Le Tronçon rue Emile Zola a été achevé, y compris les branchements et la pose de la conduite de refoulement du poste en tranchée commune.

La pose de la canalisation rue des Prés a démarré le 3 novembre et s'est poursuivie par la réalisation des branchements.

Les essais réalisés par la société A3SN ont débuté en novembre 2020 (essais d'étanchéité et contrôle du compactage).

La création de poste de refoulement sera réalisée à partir de janvier 2021.

La Communauté de Communes a lancé une consultation en décembre pour sélectionner une entreprise pour les travaux en domaine privé qui seront réalisés à l'issue de la réception et des tests d'étanchéité des travaux en domaine public.

Lorsque ces travaux de raccordement en domaine privé seront terminés, un contrôle de conformité sera réalisé par VEOLIA à la demande de la CCPIF pour vérifier notamment que les eaux usées des particuliers se déversent bien dans le réseau qui aura été installé et que les eaux de pluie ne s'y déversent pas.

Pour les propriétaires ne passant pas par l'opération collective portée par la Communauté de Communes, et comme indiqué dans le règlement d'assainissement, ils disposeront de deux ans pour se raccorder au réseau d'assainissement collectif.

Budget
Assainissement collectif 2020
Fonctionnement : 2 393 262 €
Investissement : 3 829 928 €

Coût des travaux : 2 260 743 € TTC
Subvention : 975 705 €
(dont 593 337 € de l'Agence de l'eau Seine Normandie et 382 368 € du Conseil Départemental des Yvelines)

Investissement CCPIF : 1 285 038 €

L'Intercommunalité aménage les stationnements

Après de nombreux mois de retard pour cause d'étude environnementale et de crise sanitaire, les travaux d'aménagement des parkings de bord de Seine à Bonnières-sur-Seine ont enfin commencé.

L'aménagement du parking dit P2, de 283 places, sera terminé début janvier 2021. Il se situe sur un terrain de 10 600 m² acheté par la Communauté de Communes à côté de l'usine Chantovent. Le parking P2 disposera de 8 places équipées de bornes de recharges électriques. Il sera traversé de noues végétalisées qui traiteront la pollution de surface.

Une zone humide de 100m² a été protégée et restera sauvage. L'entrée sur le parking se fera côté Seine, la sortie piéton étant quant à elle située dans l'Impasse des Silex Taillés. Cette rue fera l'objet d'une requalification, de même que la rue Schaeffer. Les travaux concernant le parking dit P1 (constitué par les stationnements existants autour de la gare routière de Bonnières) commenceront quant à eux au 1er trimestre 2021. Le parking P1 disposera de 269 places.

Le parking P2 sera accessible gratuitement à l'ensemble des automobilistes durant les travaux sur le parking P1. Pour la suite, la Communauté de Communes, comme le lui permet **« Île de France mobilité »**, envisage de rendre l'accès aux parkings P1 et P2 gratuit pour les détenteurs d'un abonnement annuel au **« Pass NAVIGO »**.

L'ensemble des parkings sera éclairé, équipé de caméras et surveillé par un agent intercommunal en charge des zones de stationnement de l'intercommunalité. Des panneaux d'information dynamiques permettront de connaître le nombre de places disponibles sur le P1 et le P2 en temps réel. Enfin un système de barrière sera installé à l'entrée de chaque parking.

Ce projet porté par l'intercommunalité, a été rendu possible grâce à l'engagement d'Ile de France Mobilités, qui participe à hauteur de 70% du coût des travaux, du Conseil Départemental des Yvelines qui a subventionné l'achat du terrain et de la Commune de Bonnières qui a vendu en novembre dernier à l'€uro symbolique le parking P1 à la Communauté de Communes.

de la gare de Bonnières-sur-Seine

Les principales dates du projet

2 juillet 2013 : la Communauté de Communes prend une délibération pour réaliser une étude de pôle en partenariat avec le syndicat des transports franciliens.

22 novembre 2013 : une consultation est lancée pour retenir un bureau d'études.

5 février 2014 : la société INDIGGO est sélectionnée parmi six candidats pour réaliser l'étude.

Le 29 novembre 2017 : le bureau d'étude présente la version définitive de l'étude de pôle de la gare de Bonnières qui formalise les principaux aménagements du schéma de référence. Les montants des investissements sont calculés approximativement et les maîtres d'ouvrage proposés pour les réaliser, les subventions sont également fléchées dans ce document.

27 août 2018 : Ile de France Mobilités notifie officiellement à la Communauté de Communes le schéma de référence arrêté.

30 janvier 2019 : la Communauté de Communes prend une délibération pour demander officiellement une subvention à Ile de France Mobilités pour les travaux d'aménagement et de réhabilitation de parkings en bord de Seine à Bonnières.

24 juin 2019 : Signature avec Ile de France Mobilités des conventions de subventions pour les travaux des parkings.

22 juin 2020 : Début des travaux d'aménagement du parking P2.

Coût travaux (Et achat terrains) : 2 562 768 € TTC
Subventions (Département et Mobilité IDF) : 1 945 026 €
Investissement CCPIF : 617 742 €

Les réunions de chantier

Une nouvelle aire de covoiturage à La Villeneuve en Chevrie

Les automobilistes sont de plus en plus nombreux à adopter le transport partagé dans leurs déplacements au quotidien. Pour répondre à cette demande sans cesse croissante, la Communauté de Communes et la commune de la Villeneuve-en-Chevrie ont travaillé conjointement à la création d'un parking de covoiturage sur la RD 113, en bordure immédiat de l'autoroute A13 qui dessert Caen-Rouen-Paris (lieu-dit « Les Tasses »), afin d'encourager et de sécuriser la pratique du covoiturage.

La conception de ce parking de covoiturage répondra à un cahier des références des parcs relais en Ile-de-France en respectant les règles générales d'aménagement de voirie et de traitement paysager particulièrement renforcé. Le projet se place dans une démarche environnementale novatrice et réfléchie en amont à sa réalisation et proposera 57 places : 50 places automobiles standards, 3 places automobiles PMR, 4 places auto électriques.

COUTS & FINANCEMENT

Le terrain d'une surface de 11 130 m² a été acheté en août 2020 par la Communauté de Communes. Le projet d'aménagement est entièrement piloté et financé par la SAPN (Société des Autoroutes Paris Normandie) pour le compte de la collectivité. Les travaux sur la route départementale seront réalisés par le Conseil Départemental des Yvelines. La Communauté de Communes financera également les bornes électriques et leur installation, l'éclairage et les caméras vidéo.

La Communauté de Communes des Portes de l'Ile de France lance officiellement son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Un Plan Climat pour lutter contre le réchauffement climatique, pour adapter notre territoire face à ces changements, pour agir et non subir ! Nous avons besoin que chacun réponde présent : ce projet ne pourra être efficace que s'il est élaboré avec tous les habitants du territoire.

Nous avons d'ores et déjà une esquisse de ce qui nous menace sur notre territoire : des hivers moins rigoureux, des étés sans pluie, qui participent à l'assèchement des sols, à la prolifération des insectes parasites, à la fragilisation des forêts, à la multiplication des crues. Chacun d'entre nous a été spectateur des terribles inondations qui frappent régulièrement les régions du sud du pays depuis plusieurs années. En un siècle, la température moyenne a augmenté de plus de 1°C en France. La date des vendanges a avancé de 3 semaines depuis 1945. Le niveau des mers et des océans s'est déjà élevé de 20 cm depuis 1900. Le changement climatique n'est donc plus hypothétique, c'est une réalité que nous vivons.

Si nous ne faisons rien, le territoire de la Communauté de Communes risque de connaître d'ici quelques dizaines d'années une température annuelle moyenne de plus de 14°C contre 11,3°C actuellement, soit autant que la température annuelle moyenne des Baux de Provence aujourd'hui. Le changement climatique, de par son ampleur et sa rapidité, engendrera des crises majeures : crise de la biodiversité qui n'a pas le temps de s'adapter, crise agricole avec la baisse des rendements et la disparition de certaines cultures, crise migratoire avec les réfugiés climatiques, crise des catastrophes naturelles qui se multiplient

Ces scénarios ne sont cependant pas une fatalité. Nous pouvons encore, aujourd'hui et ensemble, agir pour en réduire l'impact. Nous devons rendre le changement gérable et supportable, faute de pouvoir l'arrêter. Il nous faut renforcer notre sobriété énergétique, développer les nouvelles énergies ou encore renforcer la capacité de nos sols à absorber le dioxyde de carbonne. C'est pour tout cela que la Communauté de Communes souhaite lancer son Plan Climat.

L'objectif est simple : il s'agit d'élaborer un plan d'actions concret pour faire face au plus vite au changement climatique.

Première étape : un diagnostic va être réalisé au regard du changement climatique. Ce diagnostic pourra être consultable en ligne sur le site internet de la CCPIF dès lors qu'il aura été réalisé.

Deuxième étape : elle commencera dès le mois de janvier 2021 avec une diffusion du diagnostic auprès de tous les acteurs et les citoyens volontaires. Chacun pourra le commenter, le critiquer, l'enrichir afin de déterminer les grands enjeux climatiques du territoire.

Troisième étape : il faudra écrire le programme d'action concret qui, sur la base des enjeux identifiés, permettra de lutter contre le changement climatique. Ce plan sera écrit par et pour tous les habitants du territoire.

Les entreprises et les associations seront naturellement mobilisées, mais chaque citoyen aura également le pouvoir de s'exprimer à ce projet. Toutes les personnes ressources et volontaires seront invitées à participer dès janvier 2021 à des ateliers thématiques qui auront pour but de permettre le débat, les échanges, les propositions, les réflexions dans des domaines aussi variés que le bâti, les transports, l'économie, la consommation…

Comme vous pouvez vous en rendre compte, la Communauté de Communes, avec le soutien de l'ensemble des élus communautaires, souhaite engager une action forte et fédératrice pour agir, tous ensemble, contre le changement climatique et pour notre environnement.

lance son plan climat

Participez !
Inscrivez-vous dès maintenant au Club Climat

Vous vous sentez concerné ?
Vous voulez aider à maîtriser notre avenir ?
Alors participez et inscrivez-vous dès à présent au Club Climat !

Le Club Climat c'est une instance participative qui regroupera les habitants, les associations, les entreprises, les élus, et qui aura pour objectif de définir les grands enjeux du Plan Climat. Concrètement il s'agira d'élaborer un plan d'actions pour notre territoire pour les 6 prochaines années : des actions concrètes, à notre échelle, pour protéger notre environnement. Cela ne vous prendra que 4 ou 5 soirées sur l'année.

Comme vous le voyez, les élus du territoire et la commission environnement de la Communauté de Communes des Portes de l'Ile de France vous proposent donc d'agir maintenant, tous ensemble, pour lutter à notre dimension contre le changement climatique ! Pour participer et recevoir les dates des prochaines réunions, envoyez dès à présent vos coordonnées (nom, prénom, numéro de téléphone, mail) à :

planclimat@ccpif.fr

La Communauté de Communes souhaite construire une nouvelle déchetterie

Sous dimensionnée et ne respectant pas la variété de déchets qu'elle est censée accepter, la déchetterie intercommunale de Freneuse est aujourd'hui obsolète. Les métaux, les appareils électriques et électroniques, les appareils ménagers, ne sont actuellement pas acceptés.

La Communauté de Communes travaille donc à l'aménagement d'une nouvelle déchetterie qui viendra remplacer celle existante. Elle sera construite sur un terrain à proximité de la déchetterie actuelle. Elle sera plus grande, plus moderne, mieux sécurisée pour lutter contre les nombreux vols et intrusions que nous constatons chaque année. Elle acceptera l'ensemble des déchets qu'elle a l'obligation de traiter.

L'Etat et la Région Ile de France accompagneront financièrement la collectivité pour l'aménagement de cet équipement.

Interview du Président

Q : La Déchetterie aujourd'hui existante va-t-elle fermée ?
R : Président :
Oui la déchetterie aujourd'hui existante fermera dès lors que la nouvelle, plus grande, plus moderne, sera ouverte. Le terrain de la déchetterie actuelle sera utilisé pour un nouveau projet ou revendu.

Q : Pourquoi construire un nouvel équipement et ne pas réhabiliter la déchetterie actuelle ?
R : Le Président :
Le terrain de la déchetterie actuelle ne permet pas de traiter tous les déchets. Certaines filières de tri ne sont pas prises en compte par notre déchetterie. Je pense notamment aux appareils électro-ménagers ou encore aux ordinateurs. Pour cela, il faut de la surface de stockage supplémentaire. Elle sera par ailleurs sécurisée pour lutter contre les vols.

Q : Quand débuteront les travaux ?
R : Le Président :
Nous souhaitons lancer les travaux en 2021. Nous avons d'ores et déjà le soutien financier de l'Etat et de la Région Ile de France. Nous sommes en train de dimensionner et chiffrer le projet.

Q : La déchetterie sera-t-elle fermée pendant les travaux ?
R : Le Président :
Non, c'est notamment pour cela que nous construirons la nouvelle déchetterie sur un autre terrain dans la zone d'activités de Freneuse, afin de la maintenir ouverte pendant les travaux.

La collecte de vos déchets

Depuis le 1er septembre 2020, la société SEPUR, qui collecte vos bacs d'Ordures Ménagères (OM) et les Emballages Ménagers Recyclés (EMR), vous signale par l'intermédiaire d'un autocollant vos bacs qui ne sont pas conformes.

Attention, nous vous rappelons qu'à partir du 1er janvier 2021 ces bacs non conformes ne seront plus collectés.

Si vous ne possédez pas de bac conforme vous pouvez venir en acheter à la Communauté de Communes.

Lorsque vous achetez un bac d'Emballage Ménagers Recyclés (EMR) nous vous donnons un guide pour vos déchets.

Servez-vous en ...

2021, bientôt
un nouveau guide du tri
à votre disposition

www.ccpif.fr

Rubrique : Environnement - Déchets

ZA Le Clos Prieur
Rue Solange Boutel
78840 Freneuse
Tél. : 01 30 93 16 72
8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00

Des diagnostics énergétiques gratuits financés par la Communauté de Communes

La CCPIF a passé une convention avec La Poste afin que les habitants du territoire, éligibles, puissent bénéficier d'un diagnostic gratuit de leur logement dès lors qu'il a plus de 15 ans.

Dans un premier temps et après réception du courrier, votre facteur habituel passera à votre domicile pour vous présenter le dispositif et vérifier votre éligibilité à cette opération.

Si vous êtes éligible et que vous souhaitez faire réaliser un diagnostic énergétique de votre habitation, un expert dédié à cette opération prendra rendez-vous avec vous à votre domicile afin d'effectuer un certain nombre de mesures et collecter des informations sur votre logement. Il vous communiquera des conseils en travaux pour réaliser des économies d'énergie et vous transmettra le diagnostic qui aura été établi.

LA POSTE

Après le passage du facteur, les foyers intéressés peuvent contacter un conseiller La Poste directement au 02 49 09 77 15 choix 2 « client »

Ainsi, depuis début septembre, certains foyers ont d'ores et déjà reçu un courrier de la Communauté de Communes ou même la visite du facteur spécialement formé pour cette mission de sensibilisation aux économies d'énergie et des rendez-vous avec un expert ont déjà été pris.

Au vue de la crise sanitaire et des réticences d'une majorité d'administrés de rencontrer le facteur, l'opération a été mise en pause depuis le 2 novembre 2020.

Nombre de personnes du ménage	Plafonds de ressources applicables en Ile-de France
1	25 068€
2	36 792€
3	44 188€
4	51 597€
5	58 674€
Par personne supplémentaire	+ 7 377€

Nous vous informons que les distributions de ce courrier et la visite de sensibilisation par le facteur reprendront à partir du 4 janvier 2021.

Lancement d'une étude commerciale sur la CCPIF

Redynamiser nos centre-villes en soutenant les commerces

Comme de nombreux pôles marchands, le commerce de la Communauté de Communes s'est largement affaibli durant ces vingt dernières années.

En effet, ce tissu dominé par les activités de proximité a été fortement soumis à la concurrence des grandes villes voisines, des zones commerciales environnantes et du commerce en ligne. La crise sanitaire a fini de fragiliser les commerces existants or ces commerces constituent des services essentiels à la population et participent à la vie sociale de nos communes. L'objectif est de créer une dynamique commerciale sur le territoire. Une dynamique qui doit permettre de protéger et de promouvoir nos commerces locaux en s'adaptant à l'évolution des attentes des consommateurs.

Cette étude sera pilotée par la Communauté de Communes et associera l'ensemble des associations commerçantes du territoire ainsi que la chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles. L'objectif est de créer une vision commune afin de concilier approche économique de soutien aux commerces et qualité du cadre de vie pour répondre à une demande sociale et aux évolutions des attentes des consommateurs.

Le bureau d'étude **AID Observatoire** a été retenu en septembre 2020. Il prospectera dans les 130 commerces du territoire afin de déterminer les enjeux stratégiques pour les commerces du territoire. L'étude s'étalera sur 12 à 14 mois.

COUTS & FINANCEMENT
Montant HT de l'étude : 21 925 €
Subvention de l'Etat : 15 347 €
Financement CCPIF : 6 577 €

Initiative Seine Yvelines

Vous avez un projet de création ou reprise d'entreprise ?

Initiative Seine Yvelines vous aide à concrétiser vos projets de création, reprise, développement et croissance d'entreprises dans différents domaines d'activité comme le commerce de proximité, le fluvial, l'agriculture, la santé mais aussi des projets à caractère remarquable et innovant.

Nous intervenons grâce au soutien de la CCPIF, une Communauté de Communes impliquée de longue date dans le soutien à la création et reprise d'entreprises.

Pour fixer un rdv ou poser vos questions

Loïc Segretain
Tel : 01 30 91 26 52 ou 07 69 46 06 12
l.segretain@initiative-seineyvelines.com

La Maison France Service

Depuis avril 2017, une Maison des Services Publics ***(MSP)*** a ouvert ses portes au sein de la communauté de communes Les Portes de l'Ile de France dans la Zone d'Activités « Le Clos Prieur », rue Solange BOUTEL – 78 840 FRENEUSE.

Quatre partenaires offrent des permanences dans la ***« MSP »*** : Le Conseil Départemental des Yvelines (assistantes sociales et psychologues), la CAF, la CCPIF par l'intermédiaire d'un agent qui gère également le point Relais CAF (service de renseignement CAF de 1er niveau), et enfin l'association Initiative Seine Yvelines qui accompagne les nouveaux entrepreneurs dans leur projet économique. Aujourd'hui, cet espace est devenu trop petit en termes de surface et manque de visibilité.

La collectivité a donc repensé intégralement l'existence de la Maison des Services Publics de Freneuse en la transformant en une Maison France Service. Maison France Service est un label donné par l'Etat pour les maisons de services publics qui proposent des services renforcés.

Pour obtenir ce label, la Maison des Services Publics les Portes de l'Ile-de-France proposera des démarches relevant des organismes suivants :
Caisse d'allocations familiales, ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Finances Publiques, Caisse nationale d'Assurance maladie,
Caisse nationale d'Assurance vieillesse, Mutualité sociale agricole, Pôle emploi.

Ces organismes proposeront des permanences et des rendez-vous au sein de la structure, des employés de la Communauté de Communes seront également là pour accueillir le public et pour les informations et les démarches de premier niveau.

La Maison France Service sera ouverte à la fin du 1er semestre 2021 dans les locaux de la perception de Bonnières. En effet, le Trésor Public a informé cette année les élus du territoire que ses services, dans le cadre d'un plan de réorganisation national, quitteront le 31 décembre prochain les locaux qu'ils occupent sur notre territoire.

Des travaux de réhabilitation seront donc effectués début 2021 par la Communauté de Communes pour transformer la perception de Bonnières-sur-Seine en un espace moderne permettant d'accueillir le public et les partenaires institutionnels.

Pour répondre aux attentes et aux politiques publiques d'accès aux droits pour tous, et pour prendre en compte les contraintes soulevées par la crise sanitaire, la Communauté de Communes les Portes de l'Ile-de-France fera du numérique sa priorité en renforçant son offre de services et en signant un accord cadre avec les nombreux partenaires qui l'accompagneront dans la création et le fonctionnement de la Maison France Service.

Actuelle perception à Bonnières-sur-Seine

Randonnées pédestres et cyclables

La commission **TOURISME** de la CCPIF lance le dispositif **« paysages de ville et de campagne »**.

Ce nouveau projet a pour objectif de recenser les chemins de randonnées accessibles à pieds et à vélo sur l'ensemble du territoire Intercommunal.

Dans un premier temps, les chemins seront identifiés puis balisés avec des panneaux signalétiques qui seront disposés sur les axes majeurs.

Pour ce faire, la collectivité travaillera étroitement avec des associations, des passionnés de randonnée, d'histoire et de culture du patrimoine.

Dans un second temps, des plans et des cartes de ces itinéraires seront à votre disposition dans les dix-huit communes du territoire.

La Communauté de Communes travaillera également à la création de plans téléchargeables et à la création d'une application smartphone.

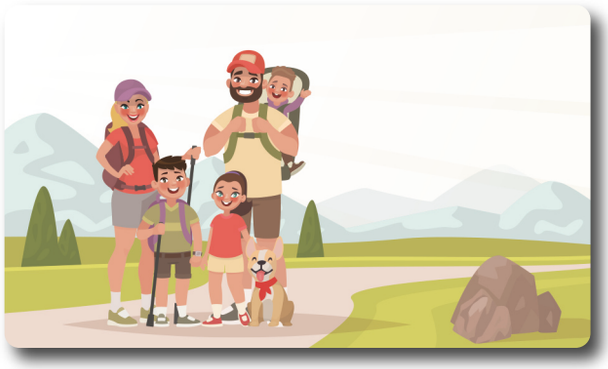

La Seine à Vélo

Les aménagements cyclables se développent partout en France ces dernières années et notamment dans les Yvelines avec le projet « Seine à Vélo » qui reliera à terme Paris au Havre. Favorisant la pratique du vélo et le partage de l'espace public entre les différents usagers de la route, ce moyen de transport « écologique » attire de plus en plus d'utilisateurs.

Améliorant le cadre de vie des habitants en ajoutant un atout considérable pour les promeneurs, la création de voies cyclables est un atout majeur pour renforcer la qualité du quotidien et l'attractivité du territoire.

Sensibilisés par cet enjeu touristique, la Communauté de Communes des Portes de l'Ile de France, soutenue par les maires des communes de Bennecourt, Limetz-Villez et Gommecourt, a insisté pour être intégrée dans le tracé officiel de la Seine à Vélo. Pour cela des aménagements s'avèrent obligatoires sur la commune de Limetz-Villez.

Ces travaux, subventionnés à hauteur de 70% par le Conseil Départemental des Yvelines, permettront d'assurer une continuité en site sécurisé pour les utilisateurs de l'itinéraire de la « Seine à Vélo ». Un bureau d'étude a d'ores et déjà été retenu.

A court terme les habitants disposeront ainsi d'un itinéraire cyclable reliant le château de la Roche Guyon aux communes de Gommecourt, Bennecourt et Limetz-Villez, puis pourront poursuivre jusqu'à la maison de Claude Monet à Giverny et enfin jusqu'à la ville de Vernon.

Aménagement obligatoire sur la commune de Limetz-Villez :

Rue des Bâtards sur 200m, Rue du Port sur 560 m, Rue de l'Eau sur 250m.
La Chaussée Claude Monet sera aménagée en voie cyclable sur 1 km et sera entièrement financée par le Département des Yvelines.

COUTS & FINANCEMENT
Cout de l'aménagement : 429 179 € TTC

Subvention du CD 78 de 70% : 300 425 €

Part restante à la charge de la CCPIF : 128 753 € TTC

Des ateliers numériques pour nos ainés

La Communauté de Communes a signé avec la Ligue de l'Enseignement un partenariat pour la mise en place d'ateliers numériques sur le territoire à destination des aînés qui souhaitent se former sur l'outil informatique. Ces ateliers numériques seront organisés grâce à un bus numérique qui se déplacera dans les communes du territoire.

Quand sera planifiée la première session ? La Ligue de l'Enseignement attend la fin de la pandémie pour reprendre du service et ainsi éviter la contagion du virus. La collectivité, en concertation avec la Ligne de l'Enseignement et les communes accueillantes, communiquera aux séniors-retraités inscrits la date du début de la formation pour chaque commune.

Quelles sont les prestations ? 5 ateliers de 2h par session : 1 atelier hebdomadaire pendant 5 semaines d'affilées (si possible). Il est important que les participants séniors s'engagent sur les 5 ateliers pour des raisons financières et d'efficacité. La Ligue de l'Enseignement priorise l'apprentissage sur ordinateur mais il reste possible d'opter pour un apprentissage sur smartphone ou tablette numérique (il est recommandé aux personnes inscrites d'apporter leur matériel pour les former à leur outil). Les ateliers ciblent les débutants et s'adaptent aux besoins individuels des participants.

Quelle est la capacité d'accueil ? Le bus est équipé de postes informatiques et il peut accueillir 7 séniors maximum. Si la commune souhaite organiser ces ateliers dans une salle communale avec connexion internet WIFI, le nombre de participants s'élèvent à 10 séniors. Il sera équipé de la WIFI afin de proposer les ateliers sur différents supports en fonction de la demande. Les cours sont encadrés par un formateur professionnel et adaptés aux besoins des participants : prise en main de l'ordinateur, création d'espaces personnels, aides aux démarches administratives, recherche sur internet ...

Quel est le coût ? Pour la mise en place de ces ateliers numériques au sein du territoire, la Communauté de Communes financera une première session de 5 ateliers (2h par semaine) pour chaque commune souhaitant disposer du bus pour ses séniors. Si la commune souhaite réitérer une nouvelle session, les frais s'élèveront à 600€ pour 10 personnes et seront à leur charge. Ces ateliers sont gratuits pour les participants.

Où se positionnera le bus ? Le bus se garera là où les élus l'auront décidé : sur un emplacement facile d'accès avec un parking à proximité. Si sur une même commune il y a moins de 10 participants, des regroupements intercommunaux de proximité seront privilégiés.

Pour vous inscrire, rendez-vous dans votre mairie qui vous communiquera une fiche d'inscription à remplir. La communauté de communes vous informera des dates dès qu'elles seront fixées avec la Ligue de l'Enseignement.

Les aides à domicile

Parce que tout le monde doit pouvoir avoir le choix de rester chez soi, le service d'aide et d'accompagnement à domicile de la **Croix Rouge Française** et des **ADMR** (Aide à Domicile en Milieu Rural) proposent des prestations 7 jours sur 7 de 7h à 21h.

Le rôle de la **Croix Rouge** et de l'**ADMR** est d'aider et d'accompagner les personnes pour leur permettre de continuer à vivre chez elles en toute sérénité.

Ainsi les professionnels les soutiennent dans les actes du quotidien pour leur permettre de maintenir leurs habitudes de vie en toute tranquillité. Ils sont à leurs côtés pour leur apporter :

> Une aide dans les actes essentiels de la vie courante : toilette, habillage et déshabillage,lever-coucher, prise des repas.

> Une aide dans les actes ordinaires de la vie courante : courses, entretien du logement, entretien du linge, préparation des repas.

> Une aide aux activités sociales et relationnelles : accompagnement lors de promenades, accompagnement lors de vos rendez-vous médicaux ou de toute autre nature, stimulations et activités, démarches administratives.

Suite aux travaux de la CCPIF la Croix Rouge française se situe provisoirement à la MAPA - Freneuse

Croix Rouge française
1 Chemin de la République
78840 Freneuse
01 30 98 93 21
saad78@croix-rouge.fr

Subvention de fonctionnement versée par la CCPIF en 2020
Croix Rouge française : 21 893 €
ADMR : 6 810 €

ADMR Bréval / Bonnières
9 rue Marcel Sembat
78270 Bonnières-sur-Seine
01 34 78 78 05
info.breval@fede78.admr.org

Nos aînés à la MAPA Freneuse

Depuis juillet 2016, la Communauté de Communes a mis un point d'honneur sur l'autonomie de nos aînés avec la création de notre Résidence des Belles Côtes située sur les hauteurs de Freneuse.

Installée entre la crèche et les jardins familiaux, la MAPA bénéficie d'un cadre à son avantage à seulement 1km des commerces.

Constituée de 22 logements dont 18 sont occupés actuellement, notre maison d'accueil pour personnes âgées ne cesse d'évoluer pour le bien-être de nos locataires.

Hall d'entrée

Ses espaces communs spacieux et lumineux sont pourvus d'un petit salon, d'une salle d'activité ainsi que d'une laverie au service de ses habitants. Un agent sur place, du lundi au vendredi, permet de rester à l'écoute et de créer des moments conviviaux autour d'animations. Une navette pour les courses est proposée tous les jeudis.

Adaptée aux personnes de 65 ans et plus ayant une parfaite autonomie, ces logements de 32 m2 sont la solution parfaite pour un éventuel rapprochement familial ou afin d'appréhender le risque de chute à domicile en optant pour un appartement de plain-pied.

Pour obtenir de plus amples renseignements ou déposer une demande de logement, Mme JEANNE aura le plaisir de vous accorder un rendez-vous au.

1 Chemin de la République
78840 Freneuse
Tél. : 07 72 44 37 82
m.jeanne@ccpif.fr

Budget annexe
Maisons d'Accueil pour Personnes Agées 2020
MAPA à Freneuse
MARPA à Bréval

Section de fonctionnement : 325 000 €
Section d'investissement : 192 454 €

Nos aînés à la MARPA Bréval

MARPA La maison des fleurs
Résidence autonomie à taille humaine

Si vous êtes à la recherche d'un vrai foyer pour séniors, avec des services et une équipe qui respecte votre indépendance, pour un coût raisonnable, la MARPA de Bréval est faite pour vous ! Structure non médicalisée, la MARPA assure à la fois un mode de vie indépendant, dans un studio individuel aménagé avec vos meubles : 30.5 m² avec séjour, kitchenette, salle de bain, terrasse. Un service collectif de restauration (cuisine faite sur place), de ménage, de blanchisserie.

Des liens sociaux grâce aux animations, aux repas pris en commun pour les personnes qui le souhaitent, le tout dans un cadre sécurisé : présence du personnel de 7 h à 21 h tous les jours de l'année, téléassistance 24 h/24.

A noter un aperçu des animations :
Gymnastique, chant, réveil sensoriel, marche, jeux de société, jeux de cartes, porte ouverte, restaurant, fête de la musique avec un barbecue, goûter au bord de la Seine, animations avec les enfants du Réseau Intercommunal d'Assistantes Maternelles et bien d'autres évènements !

Vous souhaitez visiter la MARPA ?
Participer aux animations ?
Déjeuner à la MARPA ?

15 rue du Vieux Chêne
78980 Bréval
Tél. : 01 34 78 03 39
marpa.breval@hotmail.fr

Les terrains de tennis couverts

Création de terrains de tennis couverts à Bonnières-sur-Seine et Bréval

Annoncée dans le bulletin de février 2020, la création des terrains de tennis couverts au complexe sportif **« La Vallée Française »** et au Tennis club de Bréval a été fortement ralentie en raison de la pandémie.

Le bureau d'architecte a été retenu. Les élus de la commission travaux et la commission Sports de la CCPIF par l'intermédiaire de son président travaillent étroitement avec le bureau d'architecte **AAMR** afin de réaliser un projet réglementaire et cohérent face aux attentes de la Fédération Française de Tennis **(FFT)**.

Complexe sportif 'La Vallée Française"

Tennis club de Bréval

Budget prévisionnel :	2 268 560 € TTC
Subvention DETR :	195 000 €
Subvention Région (prévisionnel) :	189 046 €
Subvention Fédération tennis (prévisionnel) :	100 000 €
Subvention Département :	300 000 €
Investissement CCPIF :	1 484 514 €

Pour vos loisirs, la CCPIF passe des conventions !!!

L'île de Loisirs des Boucles de Seine Moisson-Mousseaux

Cette année a été fortement perturbée par la crise sanitaire depuis mars 2020. Après un début d'année classique avec une bonne tendance, l'ile de loisirs a été touchée de plein fouet par la crise sanitaire et a subi un arrêt total des recettes entre mars et fin juin 2020.
(11 mai 2020 pour le golf).

Le taux de remplissage de nos hébergements chambres et studios est en augmentation et le nombre de couverts servis a par conséquent progressé.

Les conditions climatiques favorables cette saison, les conventions mises en place avec des communes et communauté urbaine, ont permis une hausse de 55% des entrées payantes sur la période estivale. Il est vrai que certaines journées de canicule ont dépassé des records de fréquentation.

Pour cet été, la CCPIF a donc passé une convention pour obtenir des tarifs préférentiels.

40 € le « Pass estival familial » au lieu de 55 €

Ce tarif était valable pour une entrée tout l'été ainsi que sur le mois de septembre et ce pour toute la famille...

Avec ce Pass
1 billet pour l'accrobranche offert !

Cette opération fut un succès et 45 familles de notre territoire ont pu en bénéficier. Nous espérons que pour l'été 2021 une nouvelle convention est en cours...

Ile de Loisirs des Boucles de Seine
Route de Mousseaux
7880 Moisson
Tél. : 01 30 33 97 80
contact@bouclesdeseine.iledeloisirs.fr
www.bouclesdeseine.iledeloisirs.fr

Les autres activités...

Les piscines

La CCPIF a mis en place des conventions avec 4 piscines pour vous faire bénéficier des entrées à prix réduit. Il suffit de présenter un justificatif de domicile de moins de 6 mois comme une facture d'eau, d'électricité, de gaz...

Attention les tarifs peuvent changer dans le courant de l'année...

Centre Aquatique Aquasport
1 Rue Jean Jaouen
78711 Mantes-la-Ville
Tél. : 01 34 00 13 90

Piscine Robert Taron
Rue Albert Camus
27120 Pacy-sur-Eure
Tél. : 02 32 36 11 24

Centre aquatique Aqualude
Boulevard Sully
78200 Mantes-la-Jolie
Tél. : 01 30 42 48 58

Espace Nautique de La Grande Garenne
1 Rue Louis Blériot
27950 Saint-Marcel
Tél. : 02 32 64 52 92

Le conservatoire

La CCPIF a souhaité faciliter l'accès à la musique et à la sensibilisation à la création artistique en signant une convention avec le **« Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de Seine Normandie Agglomération ».** Vous pouvez ainsi bénéficier de tarifs préférentiels en présentant un justificatif de domicile.

Les cours se déroulent à l'Espace Philippe-Auguste.

https://www.sna27.fr/Culture/Enseignement-musical/Conservatoire-a-Rayonnement-Intercommunal

Conservatoire de Vernon

Espace Philippe-Auguste
12 Avenue Victor Hugo
27200 Vernon
Tél. : 02 32 64 53 14

Du nouveau dans vos Mairies...

Votre Communauté de Communes Les Portes de l'Ile-de-France a travaillé sur la réalisation d'une carte géographique regroupant toutes les communes de notre territoire. Cette carte est à votre disposition dans votre mairie. N'hésitez pas à la demander !!!

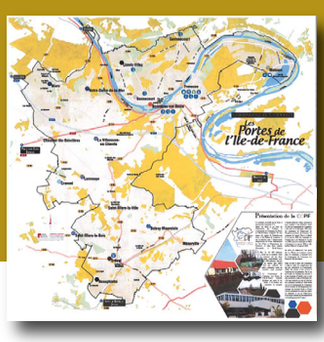

La CCPIF remercie les commerçants et artisants qui ont permis de finaliser ce joli support de communication.

Merci !!!

Communauté de Communes Les Portes de l'Ile-de-France

ZA Le Clos Prieur - rue Solange Boutel - 78840 FRENEUSE

01 30 93 16 72

Mail : accueil@ccpif.fr - Site internet : www.ccpif.fr

Heures d'ouverture : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00

CCPIF

Communauté de Communes
Les Portes de l'Ile de France

La Communauté de Communes
Les Portes de l'Ile-de-France
Vous présente tous ses voeux pour
cette nouvelle année...

Directeur de la publication : Alain PEZZALI - Président de la CCPIF
Directrice de rédaction : Ghislaine HAUETER - Maire de Freneuse
Conception et mise en page : Peggy PERROCHON
Imprimerie Wauquier - 78270 Bonnières-sur-Seine - 01 30 93 13 13
Numéro imprimé : 12 000 exemplaires